



L'UNESCO s'engage à

répondre
aux attentes
des femmes

BSP-2002/WS/2

Les femmes et l'égalité entre les genres – les activités des Bureaux hors Siège de l'UNESCO

Bureau de Bangkok. Le Bureau de l'UNESCO à Bangkok a élaboré un certain nombre de programmes spécialement destinés aux femmes et aux filles. Des informations sur l'éducation des filles et d'autres groupes désavantagés, la revitalisation et le développement urbains pour les femmes sont disponibles sur le site www.unescobkk.org/themes.htm. Ce Bureau a également publié en 2002 les *Guidelines for preparing gender responsive EFA plans* (Directives pour l'élaboration de plans d'EPT intégrant une perspective de genre). Ce document vise à sensibiliser les décideurs à divers aspects dont il faut tenir compte pour aboutir à l'égalité entre les genres en matière d'éducation. Bibliographie utile téléchargeable sur www.unescobkk.org/ips/ebooks/subpages/gender.html

Bureau de Brasilia. Parmi les récentes publications en portugais de ce Bureau : *De mãos dadas com a Mulher* [Main dans la main avec les femmes], 2002, un résumé de projets ; *Meninas Negras na Escola: Silencios e Horizontes da Desigualdade Racial Brasileira* [Les filles noires à l'école : silences et horizons de l'inégalité raciale brésilienne], 2002, les inégalités entre les races et entre les genres au Brésil notamment sur le plan éducatif ; *Companheiras de Luta ou 'Coordenadoras de Painéis'? As relações de gênero nos assentamentos rurais* [Compagnes de lutte ou « auxiliaires au fourneau » ? Les relations entre les genres en milieu rural], les questions de genre et les meilleures pratiques de lutte des femmes contre la pauvreté, ainsi que la pratique de la citoyenneté et la promotion d'une culture de la paix ; *Engendrando um novo feminismo: mulheres líderes de base* [La naissance d'un nouveau féminisme : des femmes leaders de base], discussions sur le féminisme et la population, le développement communautaire, l'environnement et d'autres sujets. Pour obtenir des exemplaires de ces ouvrages, veuillez prendre contact avec Mme Michelle Morais, assistante du coordinateur du Secteur de l'éducation, Bureau de l'UNESCO au Brésil, SAS, quadra 5, bloco H, lote 6, Ed. CNPq/IBICT/UNESCO, 9 andar, 70070-914, Brasilia DF, Brésil. Fax : 55 61 322 4261. Adresse électronique : Michelle.Morais@unesco.org.br ; Site Web : www.unesco.org/br/

Bureau de Bucarest (CEPES). Le CEPES s'occupe actuellement d'un projet spécial intitulé *Bonne pratique dans la promotion de l'égalité entre les genres en Europe centrale et orientale*, impliquant des institutions, des organisations et des individus dans le domaine de l'enseignement supérieur. Pour plus d'informations : <http://www.cepes.ro/hed/cooperation/women/Default.htm>

Bureau de Dakar (BREDA). Le Bureau de l'UNESCO à Dakar, en tant que bureau régional pour l'éducation, entreprend des activités dans le domaine de l'éducation, spécialement orientées vers les femmes. Parmi ces activités, se trouvent un projet spécial portant sur la formation technique et professionnelle des filles en Afrique et la création d'une base de données des femmes diplômées afin d'améliorer la participation des femmes aux activités liées à l'enseignement supérieur et au développement. Pour plus d'informations : www.dakar.unesco.org/education_fr/index.shtml

Bureau de Doha. Le Bureau de l'UNESCO à Doha a organisé plusieurs conférences et séminaires dans les Emirats Arabes Unis sur des questions liées à la place des femmes dans la société : « Le rôle et l'impact des femmes arabes sur la science et la technologie » et « Les femmes du golfe et le marché du travail ». Pour plus d'informations : www.unesco.org/doha/programmes/education.htm

Bureau de New Delhi. Plusieurs programmes pour les femmes et l'égalité entre les genres sont en cours, en particulier dans le domaine de l'éducation et du développement. Un atelier s'est tenu le 23 mai 2000 avec le soutien de l'UNESCO, afin de diffuser les résultats de l'évaluation et de l'examen des schémas incitatifs visant à encourager l'accès des filles à l'école primaire (unescoedelhi.nic.in/edu.htm) ; et le Centre scientifique pour les villages de Wardha a organisé un programme de formation de formatrices du Bangladesh, de l'Inde, du Népal et du Sri Lanka (unescoedelhi.nic.in/vsunescoedelhi/sci.htm#pro). Dans le domaine des sciences, un séminaire sur les femmes et l'eau s'est tenu à New Delhi les 9 et 10 décembre 2000 (unescoedelhi.nic.in/vsunescoedelhi/sci.htm#four). Pour plus d'informations : <http://unescoedelhi.nic.in/programs.htm>

Le défi de l'équité entre les genres



6 Dans tous les domaines de la vie et dans les conseils d'administration, comités et commissions où se décident les grandes orientations, les femmes se heurtent à une « barrière invisible » qui les empêche d'atteindre le niveau où s'exercent l'influence et l'autorité. Tant que les femmes ne seront pas pleinement représentées au niveau du leadership de la vie publique, professionnelle et économique, nous ne pourrons pas dire qu'elles jouissent pleinement de droits égaux.

L'UNESCO poursuivra sa tâche consistant à contribuer au parcours éducationnel des filles, la plus importante des étapes et la première dans cette voie. Favoriser l'accès des femmes et des filles à l'éducation, à la connaissance théorique et pratique, à l'emploi et à des conditions de vie décentes est l'une des composantes de l'action de l'UNESCO en faveur de l'éradication de la pauvreté, l'un des thèmes transversaux de l'Organisation dans la Stratégie à moyen terme pour 2002-2007.

L'équité entre les genres ne devrait pas être considérée de façon restrictive comme un problème « de femme », car il s'agit d'un problème qui soulève des questions fondamentales sur la nature de nos relations sociales. C'est un problème qui exige des hommes et des femmes un travail en commun, à la recherche de solutions à la fois pratiques et fondées sur le plan théorique. De plus en plus, ces solutions ne seront ni acceptables ni durables, si les droits égaux, la dignité et la valeur des hommes et des femmes ne sont pas respectés.

A handwritten signature in black ink, which appears to read 'K. Matsuura'.

Koïchiro Matsuura
Directeur général de l'UNESCO



Les concepts clés : la portée de la notion de genre – égalité, équité, généralisation de l'analyse selon le genre et analyse des sexospécificités

- 2
- ▶ Dans la définition qu'en donne l'Organisation Internationale du Travail, le *genre* se réfère aux différences et aux relations sociales entre les hommes et les femmes. Celles-ci sont acquises, et varient considérablement d'une société, d'une culture et d'une époque à l'autre. Le mot genre ne saurait remplacer celui de sexe, qui renvoie exclusivement aux différences biologiques entre hommes et femmes. Les données statistiques, par exemple, sont ventilées par sexe. L'analyse des rôles, des responsabilités, des contraintes et des besoins des femmes et des hommes dans tous les domaines et dans un contexte social donné fait appel au genre. Des recherches récentes montrent que le genre est passé du cadre de « rôle sexuel » à la reconnaissance de sa participation aux structures de pouvoir et aux relations économiques. De plus, les identités liées au genre sont plurielles, divisées et potentiellement instables ; le genre comprend toujours la dynamique de l'appartenance ethnique et de la classe sociale.
 - ▶ L'*égalité entre les genres* signifie que les droits, les responsabilités des femmes et des hommes ainsi que les possibilités qui leur sont offertes ne dépendront pas du fait d'être né de l'un ou de l'autre sexe. L'égalité entre les genres, également définie sur le plan de la distribution égale du pouvoir économique, doit être comprise comme une distribution d'influence, de pouvoir et d'opportunités fondée sur la parité.
 - ▶ L'*équité entre les genres* signifie qu'un traitement impartial doit être accordé aux hommes et aux femmes, en fonction de leurs besoins respectifs. Ce traitement peut être identique ou différent, mais il doit être équivalent en termes de droits, d'avantages, d'obligations et d'opportunités.
 - ▶ La *généralisation de l'analyse selon le genre (gender mainstreaming)* consiste à évaluer les répercussions sur les femmes et sur les hommes de toute action planifiée, notamment en matière de législation, de politiques et de programmes, de quelque secteur et à quelque niveau que ce soit. Il s'agit d'une stratégie visant à incorporer les préoccupations et les expériences des femmes aussi bien que celles des hommes dans l'élaboration, la mise en œuvre, la surveillance et l'évaluation des politiques et des programmes dans tous les domaines – politique, économique et social –, de manière à ce que les femmes et les hommes bénéficient d'avantages égaux et que l'inégalité ne puisse persister.
 - ▶ L'*analyse des sexospécificités* est un outil de diagnostic des différences entre hommes et femmes sur le plan des activités, des conditions, des besoins, de l'accès aux ressources et de leur maîtrise comme de l'accès aux bénéfices du développement et à la prise de décision. Elle étudie les liens entre ces facteurs et d'autres dans un contexte social, économique, politique et environnemental général. L'analyse des sexospécificités passe avant toute chose par la collecte de données ventilées par sexe et d'informations intégrant la problématique hommes-femmes sur la population concernée. Elle constitue la première étape d'une planification tenant compte des sexospécificités en vue de la promotion de l'égalité des genres.

Source : d'après *ABC of Women Workers' Rights and Gender Equality*, Organisation Internationale du Travail (OIT), Genève, pp. 47-48 et les Conclusions concertées adoptées par l'ECOSOC (E/1997/100).

6 Le renforcement du pouvoir d'action des femmes et leur pleine participation sur un pied d'égalité à tous les domaines de la vie sociale, y compris aux prises de décisions et leur accès au pouvoir, sont des conditions essentielles à l'égalité, au développement et à la paix.

Déclaration de Beijing, adoptée lors de la Quatrième Conférence mondiale des Nations Unies sur les femmes (Beijing, Chine, 1995).

Le défi de l'égalité et de l'équité entre les genres

Six milliards d'êtres humains vivent sur la planète Terre et plus de la moitié d'entre eux sont des femmes et des filles. Elles représentent deux tiers des 876 millions d'analphabètes et 70 % des pauvres du monde. Les femmes et les filles accomplissent les deux tiers du travail dans le monde ; elles touchent un dixième du revenu mondial. Dans toutes les régions du globe et dans tous les segments de la société, dans les pays développés et en voie de développement, les femmes et les filles se voient refuser la possibilité de jouir de leurs droits fondamentaux, ce qui prive en retour l'ensemble des hommes, des femmes et des enfants – la société dans son ensemble – de ressources humaines précieuses.

Beaucoup d'écoles de pensée et de théories ont cherché à expliquer les mécanismes de discrimination et d'exclusion tantôt subtils, tantôt complexes qui mettent les femmes et les hommes dans l'impossibilité de participer aux processus sociétaux et de développement sur un pied d'égalité. L'un des éléments clefs permettant de comprendre la complexité du problème repose sur la distinction entre *sexe* et *genre*, deux concepts qui doivent être bien compris avant d'entreprendre quelque action effective en faveur de

l'égalité entre les genres. Le sexe est le terme qu'on utilise pour se référer aux différences biologiques entre les hommes et les femmes. Le *genre* renvoie à l'organisation sociale des différences entre les sexes. Il s'agit d'une définition socio-politique des femmes et des hommes, c'est-à-dire de leur fonction dans les sociétés ; l'appartenance ethnique, le statut politique, le pouvoir économique et la classe sociale ont une influence sur le genre. Les *rôles liés aux genres* évoluent avec le temps et varient d'un environnement socioculturel à l'autre ; l'identité fondée sur le genre peut s'avérer instable selon les individus et elle est susceptible d'être modifiée par l'éducation et l'expérience.

La tâche consiste à analyser et à traiter efficacement les hiérarchies non dites, implicites des « premiers » et des « seconds » rôles de pouvoir, qui condamnent souvent les femmes au rang de « citoyens de deuxième classe » et assignent des rôles « dominateurs » aux hommes. Le défi à relever est de construire des sociétés où les femmes et les hommes puissent atteindre tout leur potentiel humain et participer sur un pied d'égalité au développement de leur environnement social, en partageant ses richesses et ses bienfaits sur la base de la parité.



Déclaration de Beijing et Plate-forme d'action (1995)

Le paragraphe 87 de la *Plate-forme d'Action de Beijing* adoptée lors de la Quatrième Conférence mondiale sur les femmes (Beijing, Chine, 1995) affirme que : au niveau mondial les organisations internationales et intergouvernementales, en particulier l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), devraient :

- 4
- Contribuer à l'évaluation des progrès accomplis, au moyen d'indicateurs éducationnels mis au point par des organismes nationaux, régionaux et internationaux, et inciter les gouvernements, lorsqu'ils appliquent des mesures, à éliminer les différences entre femmes et hommes et entre filles et garçons en ce qui concerne l'accès à l'enseignement et à la formation et les résultats obtenus dans tous les domaines, en particulier dans l'enseignement primaire et l'alphabétisation ;
 - Fournir une assistance technique aux pays en développement, sur leur demande, afin de renforcer leur capacité de suivre les progrès réalisés en vue d'assurer l'égalité entre les hommes et les femmes dans les domaines de l'éducation, de la formation et de la recherche, et en ce qui concerne les résultats obtenus dans tous les domaines, notamment dans l'éducation de base et l'élimination de l'analphabétisme ;
 - Organiser une campagne internationale visant à promouvoir le droit des femmes et des filles à l'éducation ;
 - Allouer un pourcentage substantiel de leurs ressources à l'éducation de base des femmes et des filles.

www.un.org/french/womenwatch/platform.htm

La triple stratégie

Afin de mettre en œuvre la Déclaration et la Plate-forme d'Action de Beijing, la Conférence générale de l'UNESCO a adopté en 1995 *une triple stratégie* :

- ▶ systématiser la prise en compte du genre dans toutes les activités de planification, programmation, mise en œuvre et évaluation ;
- ▶ promouvoir la participation des femmes à tous les niveaux et dans tous les domaines d'activité, en portant une attention particulière aux priorités et aux points de vue des femmes elles-mêmes dans la redéfinition tant des objectifs que des moyens du développement ;
- ▶ mettre en place des programmes et activités spécifiques en faveur des filles et des femmes, visant en particulier à promouvoir l'égalité, le renforcement des capacités endogènes et la pleine citoyenneté.

UNESCO, 28 C/4, para. 227.

unesdoc.unesco.org/images/0010/001025/102501f.pdf



des objectifs pour l'UNESCO

La mission de l'UNESCO

L'UNESCO a investi son énergie depuis plus de cinquante ans dans la promotion de l'égalité entre hommes et femmes, en agissant dans tous ses domaines de compétence. En 1949, la première Conférence des organisations non gouvernementales (ONG) de femmes s'est tenue à Paris; 1952 a vu l'adoption de la Recommandation sur l'accès des femmes à l'éducation à la Conférence internationale de l'instruction publique du Bureau International de l'Education (BIE) à Genève et, en 1960, la Conférence générale de l'UNESCO a adopté la Convention contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement. Le premier projet pour l'éducation des femmes africaines a été engagé par l'UNESCO en 1963 avec un financement suédois; et, durant les années 1976-1985, l'Organisation a célébré la Décennie des Nations Unies pour les femmes.

Dés le début, les activités du programme de l'UNESCO se sont concentrées sur la mise à disposition de programmes d'alphabétisation et d'éducation pour les femmes et pour les filles. Les problèmes soulevés par l'alphabétisation et l'accès à l'école des femmes et des filles, en particulier dans les zones rurales, sont apparus dans les rapports de mission, les études de cas et les publications de l'Organisation (voir page 6). Les causes sociales, culturelles, économiques et politiques de discrimination à l'égard des femmes et des filles ont conduit au développement de directives politiques avec les Etats membres et les communautés d'experts, afin de venir à bout de la marginalisation. L'UNESCO a été parmi les premières organisations internationales à faire face aux questions complexes de la prostitution et de la traite des femmes et des filles, de l'image des femmes dans les médias, de l'éradication des stéréotypes sexistes dans les livres scolaires, de la violence dans les médias et d'autres domaines similaires. Le processus conduisant à la Quatrième Conférence

mondiale sur les femmes à Beijing en 1995 a marqué un tournant décisif dans le travail de l'UNESCO, en offrant la possibilité de réexaminer les réalisations antérieures et d'élaborer un document de politique intitulé *L'Agenda de l'UNESCO pour l'égalité des sexes*, qui expose la vision et les priorités de l'Organisation dans le cadre de la promotion de l'égalité entre les genres. Ultérieurement, la Conférence générale a adopté lors de sa 28^e session une triple stratégie, destinée à mettre en œuvre la plate-forme d'action de Beijing, introduisant de ce fait une perspective de genre dans les programmes de l'UNESCO. De plus, les Etats membres de l'UNESCO ont identifié les femmes comme l'un des groupes prioritaires de la Stratégie à moyen terme pour 1996-2001, au même titre que les jeunes, l'Afrique et les pays les moins avancés (PMA).

En 2000, l'Assemblée générale des Nations Unies a réexaminé les progrès accomplis cinq ans après la conférence de Beijing, à l'occasion d'une session extraordinaire : « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI^e siècle ». Cette session extraordinaire a établi que, malgré de nombreux progrès accomplis, deux grands sujets – la violence et la pauvreté – continuent à être des obstacles majeurs à l'égalité entre les genres à l'échelon mondial. La mondialisation a ajouté de nouvelles dimensions à ces deux sujets, créant ainsi de nouveaux défis à relever pour la mise en œuvre de la plate-forme de Beijing, tels que la traite des femmes et des filles, les nouvelles formes de conflit armé, l'écart grandissant entre les nations et en leur propre sein, ainsi que le désintérêt de la politique macroéconomique pour les problèmes de protection sociale (www.un.org/womenwatch/confer/beijing5).

Premières publications de l'UNESCO sur l'éducation des femmes et des filles. Pour de plus amples recherches, veuillez consulter les notices bibliographiques des documents et publications de l'UNESCO ainsi que des collections de la bibliothèque sur le site : unesdoc.unesco.org/ulis/uneslib.html

- ▶ *Education et technologie ; enquête internationale préliminaire sur la nature et la valeur pratique de l'enseignement technique*, UNESCO, 1952
- ▶ J. Debiesse, H. Benjamin, W. Abbott, *Report of the Mission to Afghanistan*, UNESCO, 1952
- ▶ H.A. Labarca et al., *La femme et l'éducation*, UNESCO, 1953
- ▶ Blanchet, *Ecoles à dos de chameau*, Courrier de l'UNESCO, 1953
- ▶ D. Bherman, *Brécourt : les seuls barreaux sont ceux de la grille*, UNESCO, 1954
- ▶ L. Evans, *Jeunesse et éducation de base*, UNESCO, 1954
- ▶ *Le jour de la casquette blanche*, UNESCO, 1955
- ▶ T. Koyama, *La condition sociale des japonaises et son évolution*, UNESCO, 1961

©D. Roger/UNESCO



6

Le Programme d'action de l'UNESCO pour l'égalité des genres présenté lors de la Quatrième Conférence mondiale sur les femmes, Beijing, 1995

- ▶ Promouvoir une éducation visant à l'autonomisation des femmes à tous les niveaux et dans tous les domaines.
- ▶ Favoriser l'égalité d'accès à la connaissance dans tous les domaines, en particulier scientifiques et technologiques.
- ▶ Défendre les droits des femmes, en appliquant la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) et tous autres instruments normatifs appropriés, et en mettant en œuvre une «alphabétisation juridique» des femmes et des filles.
- ▶ Promouvoir la parité des sexes, la pleine citoyenneté des femmes et leur égale participation aux prises de décision, ainsi que l'élimination des rôles stéréotypés et des préjugés.
- ▶ Encourager le partenariat et le dialogue et créer un nouveau contrat social fondé sur l'équité entre les genres, en insistant sur les avantages à long terme d'une société respectueuse de cette équité (par exemple dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion).
- ▶ Intégrer une généralisation de l'analyse selon le genre au stade de la conception, de la mise en œuvre et de l'évaluation des politiques adoptées dans le domaine du développement, de la paix et de la sécurité.
- ▶ Recueillir et analyser des données statistiques ventilées par sexe et mettre au point des indicateurs et des principes directeurs pour aider les Etats membres à surveiller les progrès accomplis sur la voie de l'équité entre les genres.
- ▶ Encourager la créativité et la liberté d'expression des femmes en soutenant leurs activités culturelles, la recherche, la formation, le renforcement des capacités, la création de réseaux, l'échange d'informations et les ONG féminines.
- ▶ Soutenir les médias pluralistes et indépendants en favorisant une participation large et active des femmes et en encourageant les représentations non discriminatoires et diversifiées de celles-ci.
- ▶ Contribuer à l'édification d'une culture de la paix dans les esprits des hommes et des femmes en reconnaissant l'aptitude des femmes à la direction et au règlement non violent des conflits.

des objectifs pour l'UNESCO

Cette session de l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté une Déclaration réaffirmant l'engagement des gouvernements à prendre en considération les douze domaines critiques contenus dans la Plate-forme d'action de Beijing et à lever les obstacles rencontrés. La Déclaration met également l'accent sur la nécessité de renforcer et de sauvegarder des environnements nationaux et internationaux favorables, par la promotion et la protection de tous les droits de l'homme et de toutes les libertés fondamentales, en généralisant l'analyse selon le genre dans toutes les politiques et dans tous les programmes comme en favorisant la participation et l'autonomisation pléines et entières des femmes ainsi qu'une coopération internationale totale. L'Assemblée générale a également adopté la résolution A/S-23/3 intitulée « Nouvelles mesures et initiatives pour la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing », qui appelle les gouvernements, le système des Nations Unies, les organisations régionales et internationales, y compris les institutions financières internationales, le secteur privé, les organisations non gouvernementales et d'autres acteurs de la société civile à mener 199 actions au niveau national et international. Pour de plus amples détails, veuillez visiter le site Web WomenWatch des Nations Unies : www.un.org/womenwatch/daw/followup/beijing+5.htm

La Stratégie à moyen terme de l'UNESCO pour 2002-2007, adoptée par la Conférence générale de l'UNESCO en novembre 2001, stipule que les besoins des femmes doivent être systématiquement intégrés dans tous les programmes, activités et projets, y compris dans le cadre des deux thèmes transversaux : *L'élimination de la*

pauvreté, en particulier l'extrême pauvreté et La contribution des technologies de l'information et de la communication au développement de l'éducation, de la science et de la culture et à la construction d'une société du savoir. Une telle systématisation doit imprégner tous les stades, de la conceptualisation à l'évaluation. L'UNESCO, dans le cadre de sa mission, s'engage à promouvoir l'autonomisation des femmes et la réalisation de l'égalité entre les genres dans ses cinq secteurs et dans tous ses programmes.

L'UNESCO a adopté une conception ouverte de la généralisation de l'analyse selon le genre, en cherchant à incorporer une perspective de genre dans son processus de planification. Pour s'assurer de la réalisation effective de ces objectifs, une section entièrement dédiée à l'égalité entre les genres et en particulier à la généralisation de l'analyse selon le genre – la Section pour les Femmes et l'Égalité des Genres – est placée au sein du Bureau de la planification stratégique. Les principaux objectifs de cette section sont notamment les suivants :

- ▶ Renforcer la généralisation de l'analyse selon le genre dans les programmes de l'UNESCO, à travers les réseaux institutionnalisés de points focaux spécialisés dans les questions de genre au sein des Etats membres et au sein du Secrétariat de l'Organisation et grâce à une collaboration plus étroite entre les Commissions nationales pour l'UNESCO et les institutions nationales chargées du suivi de Beijing ;
- ▶ Renforcer les capacités des Etats membres de manière à mieux répondre aux besoins des femmes, particulièrement par le développement d'une approche holistique et multidisciplinaire des problèmes de genre ;

Passeport pour l'égalité

La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) a été adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies en 1979. Au mois de juin 2002, 170 Etats avaient ratifié ou adhéré à cette Convention. Un Protocole facultatif à la Convention, adopté en 1999 par l'Assemblée générale, accorde aux femmes le droit de porter plainte en tant que particuliers dans le cas de violations de cette Convention par leur Etat devant le Comité des Nations Unies responsable de la CEDAW. L'UNESCO est tout particulièrement concernée par la mise en œuvre de l'article 10 sur le droit des femmes à une éducation égalitaire et sur l'élimination de toute conception stéréotypée des rôles de l'homme et de la femme à tous les niveaux et dans toutes les formes d'enseignement. Document au format de poche qui contient le texte intégral de la CEDAW et du Protocole facultatif, une explication de ces textes ainsi que la liste des Etats parties à la Convention, le Passeport pour l'égalité a été conçu par l'UNESCO pour contribuer à la promotion de la Convention. On peut se procurer gratuitement ce Passeport qui existe en plusieurs langues : en arabe, chinois, anglais, français, hindi, portugais, russe, espagnol, swahili, ourdou, et dans les neuf langues de la Guinée. Il est possible de le télécharger sur www.unesco.org/women



8

La généralisation de l'analyse selon le genre à l'UNESCO

La généralisation de l'analyse selon le genre suppose :

- ▶ de créer et de renforcer la volonté politique d'atteindre l'égalité et l'équité des genres au niveau local, national, régional et mondial ;
- ▶ d'intégrer la problématique du genre aux mécanismes de planification de tous les ministères et services gouvernementaux, en particulier ceux compétents en matière de questions macro-économiques et de développement, de politiques de l'emploi et de gestion, ainsi que de questions juridiques ;
- ▶ d'introduire la problématique du genre dans toutes les phases de la planification sectorielle : analyse, estimation, mise en œuvre, politiques de suivi et d'évaluation, programmes et projets ;
- ▶ d'utiliser des données ventilées par sexe dans les analyses statistiques afin de révéler la différence d'impact des politiques sur les hommes et les femmes ;
- ▶ d'accroître la proportion de femmes occupant un poste décisionnaire au sein des gouvernements et dans le secteur public et privé ;
- ▶ de fournir des formations et des outils dans le domaine de la sensibilisation aux problématiques de genre, de l'analyse sexospécifique et de la planification tenant compte des disparités entre les sexes aux décideurs, responsables et au personnel concerné ;
- ▶ de jeter des ponts entre les gouvernements, le secteur privé, la société civile et d'autres acteurs, afin d'améliorer l'utilisation des ressources.

Source : *Égalité et équité entre les genres, Tour d'horizon des réalisations de l'UNESCO depuis la Quatrième Conférence mondiale sur les femmes (Beijing, 1995)*, UNESCO, Unité pour la Promotion de la Condition de la Femme et l'Égalité des Sexes, Paris, 2000.

©D. Roger/UNESCO



des objectifs pour l'UNESCO

- ▶ Développer la sensibilisation aux droits des femmes et leur respect par la diffusion dans le monde entier de la Convention pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW), en collaboration avec d'autres entités du système des Nations Unies et d'importantes ONG ;
- ▶ Elaborer des outils de sensibilisation et de formation à la généralisation de l'analyse selon le genre dans les domaines de compétence de l'UNESCO, notamment des indicateurs de sexospécificités permettant de contrôler les progrès dans chacun de ces domaines ;
- ▶ Intensifier la coopération avec d'autres entités des Nations Unies, des organisations intergouvernementales, régionales et internationales (comme le Conseil de l'Europe, l'OCDE, l'Union Africaine),

de grandes ONG internationales, des fondations privées et des partenaires du secteur privé (comme L'Oréal, la Fondation Aga Khan, l'AGFUND), etc.

Les Objectifs de Développement du Millénaire – objectifs globaux fixés par les dirigeants du monde entier au Sommet du millénaire des Nations Unies en septembre 2000 – représentent un ordre du jour ambitieux visant à la réduction de la pauvreté, de ses causes et de ses manifestations. Deux de ces objectifs sont d'une importance particulière pour les activités liées au genre :

- ▶ Réaliser l'éducation primaire universelle pour 2015, de telle sorte que les enfants, les garçons comme les filles, soient partout en mesure de mener à terme une scolarité au niveau du primaire. Les indicateurs à utiliser sont les suivants : les taux nets de scolarisation (TNS) dans l'enseignement primaire ; la proportion d'élèves de première année atteignant la cinquième année d'études ; et le taux d'alphabétisation des 15-24 ans ;
- ▶ Promouvoir l'égalité entre les genres et autonomiser les femmes, de telle sorte que la disparité entre les genres au niveau de l'enseignement primaire et secondaire disparaisse de préférence pour 2005 et à tous les niveaux de l'enseignement au plus tard pour 2015. Les indicateurs à utiliser sont le ratio filles/garçons dans le primaire, le secondaire et le tertiaire ; le ratio filles analphabètes/garçons analphabètes parmi les 15-24 ans ; la part de femmes salariées dans le secteur non agricole ; et la proportion de sièges occupés par des femmes dans les parlements nationaux.

Voir le tableau des pp. 24-26 pour les données à l'échelle mondiale collectées par l'UNESCO sur l'inégalité entre les genres dans le domaine de l'éducation.



© J. Mohr/UNESCO



© P. Almasy/UNESCO



© G. Malempré/UNESCO



L'évolution des approches : de « l'intégration des femmes au développement » au paradigme « genre et développement »

Les politiques de développement visant à promouvoir l'autonomisation des femmes et à corriger les

inégalités entre les hommes et les femmes ont évolué depuis les années cinquante et reflètent à présent les transformations sociales importantes qui tiennent compte à la fois des leçons retenues et des nouvelles recherches. L'approche d'« intégration des femmes au développement » des années soixante-dix envisageait les questions relatives aux femmes isolément, et elle s'est parfois soldée par un « réflexe de participation » qui consistait à simplement ajouter le mot « femmes » à des programmes institutionnels. L'approche « genre et développement » qui s'est développée au début des années quatre-vingt a été adoptée par les Nations Unies à l'occasion de la préparation de la Quatrième Conférence mondiale sur les femmes (Beijing, 1995). Cette approche suppose une intégration des questions de genre à tous les plans de développement. L'approche « genre et développement » reconnaît que les activités de développement n'affectent pas de la même façon les femmes et les hommes, en raison des différences sexuelles ou sociales résultant des rôles et des besoins de chaque genre, tels qu'ils sont perçus, ainsi que des circonstances historiques ou locales. Cette approche met l'accent sur le recours à des outils de planification appropriés selon le sexe, afin de garantir des résultats équitables pour les hommes et les femmes.

Les femmes – comme les hommes – sont marquées par leur ethnie, leur catégorie sociale, leur âge, leur situation de famille, leur préférence sexuelle et d'autres facteurs, et elles ne constituent pas un groupe homogène. Historiquement et dans toutes les cultures, les femmes ont tendance à être désavantagées par rapport aux hommes, en termes d'accès aux moyens de production et de maîtrise de ces moyens ainsi qu'en termes généraux de bien-être. Le recours à une optique de genre conduit également à reconnaître et à comprendre les besoins spécifiques des hommes et des garçons qui sont susceptibles d'être désavantagés dans certains environnements.

des objectifs pour l'UNESCO

Les femmes en Afrique

Etant donné que les besoins de l'Afrique – comme ceux des femmes – doivent être systématiquement pris en compte dans tous les programmes et dans toutes les activités de l'UNESCO, la situation des femmes en Afrique préoccupe particulièrement l'Organisation. Aussi, avec le soutien financier de l'UNESCO, une conférence régionale sur le rôle des femmes africaines dans le nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) s'est-elle tenue à Ota (Nigeria) du 3 au 5 février 2002, dans le cadre du Forum des Femmes Africaines (AWF) annuel, organisé par l'Africa Leadership Forum.

Le NEPAD est un engagement des leaders africains, fondé sur la vision commune ainsi que sur la conviction ferme et partagée qu'il faut éradiquer la pauvreté et que les pays africains, individuellement et collectivement, devraient être mis sur la voie d'un développement et d'une croissance durables, tout en participant activement à l'économie mondiale.

Le programme d'action du NEPAD met en place une stratégie visant à la réalisation du développement durable au cours du XXI^e siècle, notamment par le comblement des écarts infra-structurels (TIC, énergies, transports, eaux), le renversement de l'exode des cerveaux et par la mobilisation de capitaux au moyen d'initiatives en matière de flux financiers et d'accès au marché – tous ces projets devant tenir compte explicitement des besoins des femmes.

L'AWF s'efforce de promouvoir en Afrique l'intérêt collectif et le leadership des femmes par des activités de sensibilisation et de formation à la recherche, ainsi que par le renforcement des capacités des

réseaux africains de femmes. Depuis 1997, quatre rencontres régionales ont été organisées au Cap (Afrique du Sud), à Abidjan (Côte d'Ivoire), à Tunis (Tunisie) et à Ota (Nigeria).

Le Forum a été conçu pour permettre aux mouvements africains de femmes, régionaux et sous-régionaux, de se consulter entre eux comme en leur sein, de même que pour renforcer la mise en réseau, le partage des informations et le développement de politiques. Il est devenu un axe central des efforts régionaux et sous-régionaux en matière d'action et de solidarité.

Les recommandations faites à la Conférence d'Ota ont reconnu que le programme d'action du NEPAD n'accorde pas encore assez d'attention aux questions de genre, qui sont des conditions préalables fondamentales pour réaliser un développement durable. De même, la Conférence a recommandé de voir dans la participation des femmes à tous les niveaux de l'initiative du NEPAD un investissement pour une transformation sociale et a invité les leaders africains à populariser le programme du NEPAD, afin qu'il devienne un document et un effort axés et centrés sur les personnes. A cette fin, il conviendrait de constituer des comités directeurs de femmes à l'échelon national et régional.

Pour de plus amples informations sur les femmes et le NEPAD, veuillez consulter les sites www.unesco.org/women/NEPAD/Nepad.htm et www.africaleadership.org

Des principes à l'action : les femmes dans les programmes d'éducation

Depuis sa création, l'UNESCO s'est consacrée à l'élimination de toute forme de discrimination dans le domaine de l'éducation, en mettant tout particulièrement l'accent sur les filles et sur les femmes. En avril 2000, le Forum mondial sur l'éducation qui s'est tenu à Dakar (Sénégal) a souligné le besoin urgent de garantir une éducation aux filles et aux femmes comme l'un des éléments clefs de l'élimination de la pauvreté et du développement. Le Forum mondial sur l'éducation a réaffirmé la nécessité d'éliminer les disparités entre les genres dans l'enseignement primaire et secondaire d'ici 2005 et de réaliser l'égalité entre les genres d'ici 2015, en s'attachant particulièrement à garantir aux filles un accès équitable et sans restriction à une éducation de base de bonne qualité.

qu'«éduquer les filles n'est pas une option mais une nécessité». Par la suite, les Nations Unies ont lancé l'Initiative décennale des Nations Unies pour l'éducation des filles (INUEF), dans laquelle l'UNESCO joue un rôle important au regard des efforts de l'ensemble du système.

L'INUEF est promue à travers l'ensemble des réseaux et des contacts de l'UNESCO, en particulier à l'échelon ministériel par le biais de conférences et de rencontres régionales et internationales. L'UNESCO a organisé à Paris la Réunion du Groupe d'experts internationaux sur l'égalité des sexes dans l'éducation de base (décembre 2000). Cette réunion a contribué à la préparation d'un document de travail : *Basic Education for Gender Equality – Strategic Framework*. Ce document met en relief les efforts accomplis par l'Organisation dans la poursuite des objectifs de l'INUEF, en particulier en vue d'éliminer les disparités entre les genres dans l'enseignement primaire et secondaire et de parvenir à l'égalité entre les genres dans le domaine de l'éducation. Ce document sert également aux Etats membres d'orientation stratégique, afin de développer ou de renforcer leurs politiques et programmes nationaux en matière d'éducation des femmes et des filles.

Dans la perspective d'une généralisation de l'analyse selon le genre dans l'éducation de base, la stratégie de l'UNESCO est axée sur trois objectifs clefs :

- ▶ Des environnements d'apprentissage tenant compte des sexospécificités, en veillant à mettre l'accent sur le lien entre éducation formelle et éducation non formelle ;
- ▶ Le soutien et la sensibilisation aux changements politiques permettant de garantir la participation de toutes les parties prenantes et à tous les niveaux ;
- ▶ L'appui au développement de politiques par des recherches étendues ainsi que par la collecte et l'analyse de données qui tiennent compte des sexospécificités, de même que par le renforcement adéquat des capacités.

Afin d'atteindre les objectifs de Dakar, le Secrétaire général des Nations Unies a insisté lors du Forum de Dakar sur la nécessité pour les sociétés de reconnaître



L'initiative des Nations Unies pour l'éducation des filles : cinq objectifs stratégiques

Objectif stratégique 1 : Sous l'impulsion du Secrétaire général, les Nations Unies aideront à mettre sur pied des accords qui consisteront en des engagements politiques et de ressources aux plus hauts niveaux, partant d'une approche individualisée de chaque pays et ce afin de mettre un terme à l'inégalité entre les genres dans le domaine de l'éducation.

Objectif stratégique 2 : Dans les 52 pays enregistrant un écart entre les genres de 5% ou plus au niveau du primaire (les filles s'avérant défavorisées dans 47 de ces pays), un plan d'action visant à combler cet écart entre les genres (au moyen d'indicateurs quantifiables) sera mis en place pour 2001, et l'on observera des progrès tangibles quant au comblement de cet écart pour 2005.

Objectif stratégique 3 : Dans tous les pays, un plan d'action sera mis en place pour 2002 au plus tard et opérationnel pour 2005, afin de garantir la prise en compte des sexospécificités et l'égalité entre les genres dans tous les aspects de l'éducation.

Cela concerne les pratiques et les politiques de scolarisation, les programmes scolaires, le comportement et l'attitude des enseignants, l'équité au sein du corps enseignant, les environnements d'apprentissage, la sécurité des élèves, l'accès aux informations et les compétences permettant aux filles de faire des choix de vie positifs dans les domaines de la santé génésique et de la prévention du VIH/SIDA, ainsi que l'accès aux nouvelles technologies.

Objectif stratégique 4 : Les pays touchés ou ayant été touchés par un conflit armé, une catastrophe naturelle ou un choc extérieur mettront en place des actions quantifiables à court terme (pour 2000-2001) et à moyen terme (pour 2005) garantissant aux filles et aux garçons l'accès à des études de qualité ainsi que leur entière poursuite.

Objectif stratégique 5 : Tous les pays, en particulier ceux qui enregistrent des taux nets de scolarisation (TNS) et de parité entre les genres de 90% et plus, sont encouragés à soutenir ou à développer ce niveau d'égalité dans l'éducation et devraient éliminer toute discrimination à l'égard des filles, comme l'ont établi les normes et les standards internationaux de la Convention internationale relative aux droits de l'enfant et de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

Lire le document de l'UNESCO à www.unesco.org/education/efa/pdf/un_girls_initiative.pdf



©D. Roger/UNESCO

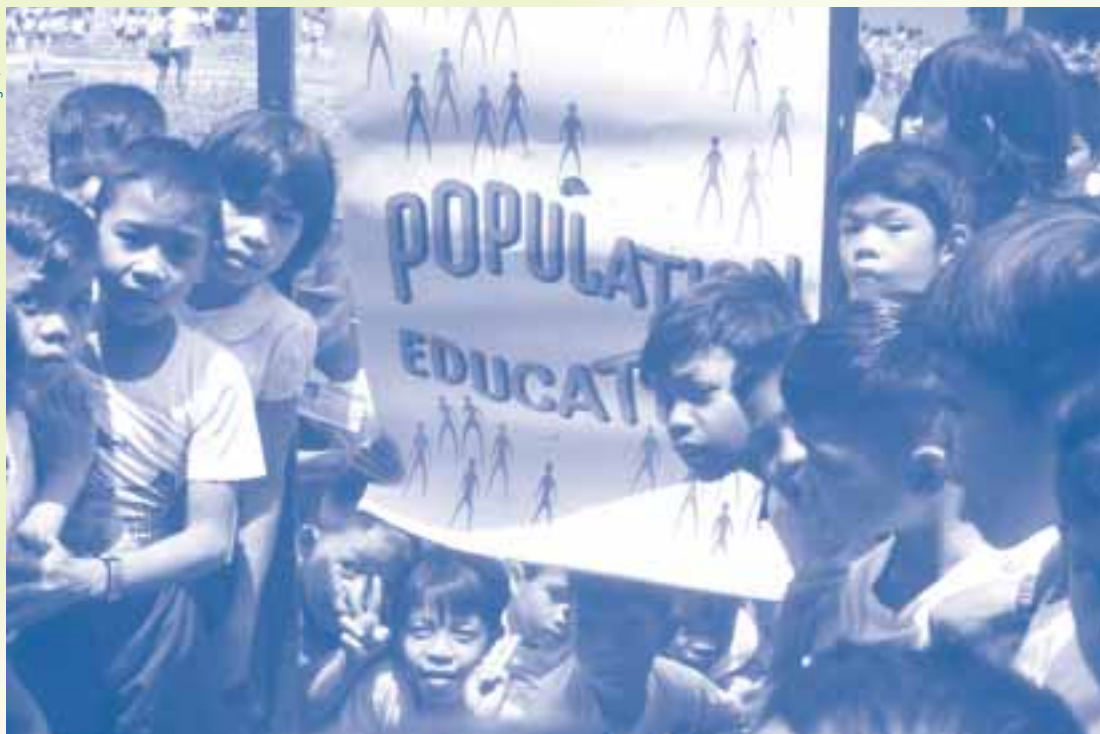
Une perspective de genre dans l'éducation préventive au VIH/SIDA

Le taux de contamination du VIH/SIDA en Afrique australe est parmi les plus élevés au monde. Du 5 au 14 février 2001, l'UNESCO a organisé un atelier de sensibilisation à Mbabane (Swaziland) à l'intention des professionnels de l'éducation, de la santé et de la communication du Malawi, du Swaziland et du Zimbabwe, afin de les aider à préparer des matériels de post-alphabétisation destinés à permettre aux personnes de modifier leur comportement en adoptant des pratiques sexuelles sûres. L'atelier a dépassé le cadre des informations techniques pour aller à la racine des problèmes liés au VIH/SIDA, à savoir les relations entre hommes et femmes ainsi que les pratiques culturelles ayant une influence sur ces relations.

Les matériels élaborés ont été conçus pour les personnes les plus sensibles au risque : les pauvres des milieux ruraux, en particulier les femmes et les filles.

Grâce à l'utilisation d'un manuel de l'UNESCO, *Gender Sensivity*, les organisateurs ont programmé diverses activités, afin de permettre à ceux qui participaient à cet atelier de développer leur propre sensibilité aux questions liées aux relations de pouvoir, à l'entente entre les sexes et à la manière dont ces facteurs influent sur la propagation du VIH/SIDA.

Documents en ligne à www.unesco.org/education/just_published_en/pdf/gend_post_lit.pdf



La science et la technologie pour les filles en Afrique

Le projet spécial de *Formation scientifique, technique et professionnelle des jeunes filles en Afrique* a été lancé en 1996 sous la forme d'un projet commun aux Sections de l'enseignement des sciences et de la technologie et de l'enseignement technique et professionnel. Ce projet est lié à celui d'éducation des filles et des femmes en science et en mathématique en Afrique (FEMSA, voir www.fawe.org/femsa/defaultold.htm) de l'Association pour le développement de l'éducation en Afrique (ADEA). Visitez le site www.adeanet.org et celui du Forum des éducatrices africaines (FAWE) sur www.fawe.org. Le groupe de travail de l'ADEA sur la participation féminine recouvre des activités dans douze pays (Burkina Faso, Cameroun, Ghana, Kenya, Malawi, Mali, Mozambique, Sénégal, Swaziland, République-Unie de Tanzanie, Ouganda et Zambie).

L'objectif général du projet est de contribuer à l'amélioration de la participation des filles à la formation scientifique, technique et professionnelle et aux carrières connexes. Les objectifs spécifiques sont de chercher à éliminer les barrières à l'accès des filles à l'enseignement secondaire, notamment en améliorant la qualité et l'efficacité de l'enseignement technique et professionnel ; d'influer sur les attitudes et les stéréotypes qui empêchent les filles de profiter des possibilités qui s'offrent à elles dans les domaines des sciences et des technologies ; et de promouvoir une image positive des femmes dans les carrières scientifiques et techniques.



15

L'enseignement supérieur

Au lendemain de la Plate-forme d'action de Beijing, l'UNESCO a décidé en 1995, au titre du programme UNITWIN/Chaires UNESCO, d'affecter sept programmes pédagogiques et de recherche dans l'enseignement supérieur à des projets spécifiques liés au genre destinés à promouvoir le développement humain durable et à assurer la pleine participation des femmes aux processus qui rendront cet ensemble viable.

L'objectif du projet *Les femmes, l'enseignement supérieur et le développement* est d'autonomiser les femmes, en insistant sur l'importance des liens entre la recherche et la communauté locale et la société civile. Ce résultat sera atteint par le renforcement de l'acquisition par les femmes de compétences appropriées, de façon à ce que leur participation à la réforme et à la gestion des systèmes et des établissements d'enseignement

supérieur soit plus importante. L'intégration d'une dimension de genre dans ces disciplines universitaires qui ont une incidence directe sur les processus de développement constitue un troisième objectif. Séminaires de formation, ateliers, bourses à court terme, recherches centrées sur l'action, sensibilisation et coopération inter-universitaire sont les méthodes utilisées.

La variété de l'impact des programmes illustre une diversité d'approches et de stratégies novatrices pour développer la participation sociale des filles et des femmes à tous les niveaux. Il résulte en particulier de ces programmes que l'efficacité du travail de recherche à l'intention des communautés s'est accrue et qu'une nouvelle perception de l'université, envisagée comme un acteur social, a vu le jour.

Site Web : www.unesco.org/women/

Des principes à l'action : les femmes dans les programmes scientifiques

La Conférence mondiale sur la science (CMS), organisée à Budapest en 1999, a souligné le rôle décisif de la promotion des femmes dans les sciences et la technologie, si l'on veut parvenir au développement durable à l'échelle planétaire. Ce qui revient à dire que toute une série de mesures doivent être prises :

- ▶ développer des politiques scientifiques et éducatives qui tiennent compte de l'égalité entre les genres ;
- ▶ améliorer l'accès des filles et des femmes à l'enseignement scientifique, notamment en vue de la réduction de la pauvreté ;
- ▶ soutenir les réseaux des scientifiques femmes et des femmes ingénieurs ;
- ▶ donner suite aux réunions régionales sur « Les femmes, la science et la technologie » (1998-1999), afin de développer des stratégies régionales adaptées aux besoins locaux.

La brochure *Femmes, science et technologie : vers un nouveau développement ?*, réalisée dans le contexte de la CMS, est accessible à : unesdoc.unesco.org/images/0011/001181/118131fo.pdf

©Micheline Pelletier/Corbis Sygma



Dr Nagwa Meguid (Egypte), lauréate 2002 des bourses UNESCO/L'Oréal, en consultation avec des patients au Centre National de la Recherche du Caire.

16

Le partenariat UNESCO-L'Oréal « Pour les femmes et la science »

Afin de contester et de combattre activement les préjugés qui entravent le développement des carrières scientifiques des femmes, l'UNESCO et L'Oréal ont signé une convention de partenariat sur cinq ans « Pour les femmes et la science », aux termes de laquelle les deux partenaires ont entrepris de mener à bien trois projets communs en faveur de la promotion des femmes dans le domaine de la recherche scientifique à l'échelle mondiale. Ainsi, des prix L'Oréal sont décernés chaque année à des chercheuses expérimentées, qui ont déjà contribué de manière notable à faire progresser les sciences de la vie. Cinq prix de 20 000 dollars chacun sont attribués tous les ans à des femmes des cinq régions du monde. Par ailleurs, les bourses UNESCO-L'Oréal s'élevant à 10 000 dollars chacune récompensent dix jeunes femmes poursuivant des recherches doctorales ou post-doctorales dans le domaine des sciences de la vie. Le troisième projet est en cours ; il s'agit d'une campagne visant à sensibiliser les filles et les jeunes femmes aux possibilités offertes par l'enseignement scientifique et technologique, en collaboration avec le Réseau du système des écoles associées.

www.loreal.com ou www.unesco.org/science/women/index.html

Université, industrie et science

Un manuel d'information sur les indicateurs de genre dans l'ingénierie, la science et la technologie a été élaboré par le programme UNISPAR (*Partenariat université-sciences-industrie*) dans le Secteur des sciences de l'UNESCO. L'objectif de ce manuel est de favoriser la collecte de données ventilées par sexe dans les activités scientifiques et technologiques pour la mise en place de politiques nationales et internationales. Parallèlement, ce programme vise à promouvoir une approche commune et des méthodes coordonnées pour assurer la collecte systématique de données ventilées par sexe dans le domaine des sciences et de la technologie. Pour plus d'informations ainsi que pour télécharger ce manuel, prière de consulter le site : www.unesco.org/unispar/ ou <http://gstgateway.wigsat.org/ta/data/toolkit.html>

dans les programmes de l'UNESCO

La Conférence mondiale sur la science (Budapest, 1999)

La CMS a fourni une opportunité de dialogue aboutissant à un nouveau contrat social dans le domaine scientifique. Les participants ont analysé la situation, l'orientation, l'impact social et le potentiel des sciences naturelles aujourd'hui. Ils ont également établi quels étaient les investissements nécessaires au progrès de la science, à la fois pour satisfaire ces attentes et pour résoudre les difficultés posées par le développement humain et social. Les deux documents adoptés indiquent les actions complémentaires à mener par tous les partenaires et toutes les parties prenantes du domaine scientifique, notamment la communauté des chercheurs, les instances gouvernementales, les organisations intergouvernementales, les ONG et le secteur privé.

- La Déclaration sur la science et l'utilisation du savoir scientifique, qui souligne l'engagement politique au regard de l'effort scientifique et de la résolution des problèmes apparaissant à la jonction entre science et société. (www.unesco.org/science/wcs/fre/declaration_f.htm)

«L'égalité d'accès à la science ne répond pas seulement à un impératif social et éthique du développement humain, elle est aussi indispensable si l'on veut exploiter pleinement le potentiel des communautés scientifiques dans le monde entier et faire tendre le progrès scientifique vers la satisfaction des besoins de l'humanité. Il faudrait s'efforcer de remédier d'urgence aux difficultés rencontrées par les femmes, qui représentent plus de la moitié de la population mondiale, pour accéder aux carrières scientifiques, les poursuivre, y obtenir de l'avancement et participer à la prise de décisions relatives à la science et à la technologie.» (paragraphe 42)

- L'Agenda pour la science – Cadre d'action est un cadre novateur et pragmatique destiné à développer des partenariats dans le domaine scientifique et à favoriser l'utilisation de la science pour le développement et l'environnement. (www.unesco.org/science/wcs/fre/agenda.htm)
«Tenant compte des résultats des six forums régionaux sur les femmes et la science parrainés par l'UNESCO, la Conférence souligne que les gouvernements, les établissements d'enseignement, les communautés scientifiques, les organisations non gouvernementales et la société civile devraient faire des efforts particuliers pour veiller à ce que les jeunes filles et les femmes participent pleinement à tous les aspects de la science et de la technologie et, à cet effet :

 - ▶ promouvoir, au sein du système éducatif, l'accès des jeunes filles et des femmes à l'enseignement scientifique à tous les niveaux ;
 - ▶ améliorer les conditions de recrutement, de maintien en poste et d'avancement dans tous les domaines de la recherche ;
 - ▶ lancer, en collaboration avec l'UNESCO et le Fond de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM), des campagnes nationales, régionales et mondiales, visant à faire prendre conscience de la contribution apportée par les femmes à la science et à la technologie, afin d'éliminer les stéréotypes sexospécifiques des scientifiques, des décideurs et de la société dans son ensemble à l'égard des femmes ;
 - ▶ entreprendre des recherches, s'appuyant sur la collecte et l'analyse de données ventilées par sexe, qui illustrent les obstacles qui s'opposent au développement du rôle des femmes dans le domaine des sciences et de la technologie ainsi que les progrès réalisés en la matière ;
 - ▶ suivre la mise en œuvre des meilleures pratiques et des enseignements tirés des évaluations et appréciations d'impact et en rendre compte ;
 - ▶ veiller à ce que les femmes soient représentées comme il convient dans les organes et instances chargés de l'élaboration des politiques et de la prise des décisions aux niveaux national, régional et international ;
 - ▶ créer un réseau international de femmes scientifiques ;
 - ▶ continuer de mettre en évidence la contribution des femmes dans le domaine des sciences et de la technologie.

Pour soutenir ces initiatives, les gouvernements devraient créer des mécanismes appropriés là où il n'en existe pas encore, afin de proposer l'introduction des changements d'orientation nécessaires à la réalisation de ces objectifs et de veiller à leur mise en œuvre.» (paragraphe 90)

Des principes à l'action : les femmes dans les programmes des sciences humaines et sociales

L'égalité entre les genres et le développement sont des dimensions importantes du travail du Secteur des sciences humaines et sociales de l'UNESCO, qui vise à contribuer à la transformation des relations sociales en matière de genre et à la promotion des instruments normatifs existants. L'accent est mis sur la capacité sociale et légale des hommes et des femmes à mobiliser des ressources et à jouir d'un accès égal aux bénéfices et aux opportunités et d'une égalité de traitement et de condition, grâce à :

- ▶ l'intensification d'un agenda de recherches sur les causes des relations asymétriques entre hommes et femmes ;
- ▶ la création d'un lien entre l'action, la recherche et les politiques par la prise en compte des aspects sociaux et des droits des femmes, et
- ▶ l'autonomisation des hommes et des femmes.

Les droits des femmes

Le projet *Donner des moyens d'action aux femmes rurales au niveau communautaire* au Burkina Faso (1999-2002) est un exemple de ce qui est entrepris quant aux droits des femmes et à la mise en œuvre de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW). Ce projet vise à développer au sein des communautés y participant la prise de conscience de leurs droits, en particulier de ceux des femmes, comme un point d'entrée au développement de la communauté dans son ensemble. En matière de droits économiques, sociaux et culturels, la formation est directement liée à des activités de développement socioéconomique. De nouveaux savoirs conjugués à de nouvelles compétences devraient permettre aux participants – dont la majorité sont des femmes – de devenir des citoyens plus actifs et mieux informés, en les autonomisant et en contribuant par là même sur le long terme au développement communautaire. Pour plus d'informations et des photographies, voir www.unesco.org/danida/index.htm

Le recueil d'instruments normatifs régionaux et internationaux intitulé *Droits des femmes* a été publié en 1999 en guise de contribution au 20^e anniversaire de la CEDAW. La publication intitulée *The Struggle against Discrimination* est un recueil d'instruments internationaux adoptés par le système des Nations Unies. Publiée en 1997, elle contient des conventions et des déclarations sur les droits des femmes.

Les deux publications sont disponibles sur www.unesco.org/human_rights/index.htm



©G. Malémpre/UNESCO

dans les programmes de l'UNESCO

Les femmes et la culture de la paix

Le programme *Les femmes et la culture de la paix* a été mis en place en 1996 pour soutenir les initiatives des femmes en faveur de la paix ; pour contribuer à l'autonomisation des femmes dans la perspective de leur participation démocratique aux processus politiques, afin d'accroître leurs capacités et leur influence sur les problèmes économiques et de sécurité ; et pour promouvoir une socialisation respectueuse de l'équité entre les genres et la formation à des partenariats égalitaires.

En septembre 2001, le projet régional de recherche *Genre, paix et développement* a été engagé à Trinité-et-Tobago par un atelier, dont les objectifs étaient de :

- ▶ rendre compte du travail de recherche et de développement réalisé ou en cours de réalisation sur le genre, la paix et le développement dans les Caraïbes ;
- ▶ identifier les domaines où des besoins se font sentir et proposer un programme de stratégies pour répondre à ces besoins en matière de genre, de paix et de développement dans les Caraïbes ;
- ▶ identifier des partenaires potentiels au sein de la communauté de recherche, des secteurs public et privé, des ONG et des agences de développement pour contribuer à satisfaire ces besoins.

Une conférence régionale intitulée « Les femmes asiatiques pour une culture de la paix » s'est tenue à Hanoï en décembre 2000 et a publié une déclaration selon laquelle :

- ▶ l'éducation doit être la clef du développement humain et de la paix, en accord avec le respect des droits de la personne humaine ;
- ▶ les médias doivent faire preuve de responsabilité quant à l'orientation des perceptions du public, en éliminant les images stéréotypées des femmes et des hommes ;
- ▶ le rôle et le potentiel des femmes et des hommes relativement à l'élimination de la pauvreté doivent être davantage développés ;
- ▶ les expériences, les perspectives, les capacités et les compétences spécifiques aux femmes en matière de gestion et de résolution des conflits doivent être reconnues et renforcées.

www.unesco.org/cpp/uk/projects/gender.htm

L'équilibre entre les genres dans la politique nationale de sécurité : le chaînon manquant

Des ressources considérables ont été engagées pour la maintenance d'un « système de sécurité » visant à défendre une nation ou une alliance contre les menaces apparentes d'autres nations ou alliances qui, quant à elles, doivent également avoir pris leurs propres dispositions dans cet esprit de rivalité qui caractérise la culture de la guerre. La gestion des questions de « sécurité internationale » est demeurée entre les mains des hommes dont la plupart a été éduquée suivant des formes d'identification des genres et des conceptions des rôles de genre qui font de la masculinité un synonyme de puissance, de capacité à contrôler les autres et à affirmer sa volonté comme moyen de parvenir à ses objectifs personnels ou à ceux de la nation. A quelques rares exceptions près, les femmes n'ont pas pris part à cette gestion et celles qui l'ont fait tendent à concevoir la sécurité dans les mêmes termes que les hommes. L'approche féminine qui pourrait être véhiculée par celles et ceux dont le rôle dans la société est de prodiguer des soins et qui offre une vision de la sécurité différente, moins compétitive et plus concertée, a été le plus souvent exclue de l'élaboration des politiques en matière de paix et de sécurité. Le déséquilibre entre les genres dans le domaine des politiques de sécurité est envisagé par beaucoup comme un obstacle très sérieux à la réalisation d'une culture de la paix.

Un nombre croissant d'hommes et de femmes, concernés par la priorité donnée aux moyens militaires afin d'assurer la sécurité, ont affirmé que le choix de la sécurité militaire empêche la provision de ressources adéquates pour subvenir aux besoins des êtres humains ; fondamentalement, cela signifie que la famille humaine se trouve être moins en sécurité en raison de la manière dont les Etats choisissent leur politique de « sécurité nationale ». Ces personnes commencent à exiger une nouvelle façon de penser au nom de la « sécurité humaine ».

Source : D'après Betty A. Reardon, *Education for a Culture of Peace in a Gender Perspective*, Paris, UNESCO Publishing (The Teacher's Library), 2001, pp. 126-127.
Site Web des publications de l'UNESCO : <http://upo.unesco.org>



Transformer les relations entre les genres

Le projet *Villes, environnement et relations entre les genres* a été lancé en 1997, afin de comprendre la manière dont les relations sociales se forment, en particulier entre les genres, relativement aux problèmes environnementaux des villes. Ce projet étudie les pratiques adoptées par les autorités techniques et politiques pour encourager la participation des citoyens à la prise de décisions. L'objectif de cette recherche est de transformer ces relations afin de créer des lieux habitables où les hommes et les femmes auront un accès égal à la prise de décisions. L'approche tridimensionnelle que laisse entendre le titre du projet offre une nouvelle perspective à l'analyse problématique des mouvements sociaux urbains, laquelle se concentre sur les villes de moyenne importance principalement situées dans les pays en voie de développement. Un réseau destiné à mettre en œuvre le projet est constitué d'établissements de recherche en Europe orientale, en Amérique latine et en Afrique de l'Ouest, tandis qu'une équipe de coordination rassemble des chercheurs de l'Université de Neuchâtel et de l'Institut universitaire d'études du développement à Genève (Suisse).

Voir www.unesco.org/most/most2.htm pour de plus amples informations.

Des principes à l'action : les femmes dans les programmes culturels

Les femmes contribuent considérablement à l'ancrage de l'identité et à la transmission des valeurs culturelles et des savoirs traditionnels. Elles sont l'interface entre tradition et modernité, dans la mesure où elles insufflent une nouvelle sensibilité aux politiques nationales en matière de développement durable. Elles participent à l'éducation et à la formation des jeunes, et elles occupent au sein de leurs communautés une position de leaders par leurs idées et leurs actions novatrices, en s'appuyant sur les ressources culturelles afin de maintenir le développement.

La Déclaration universelle sur la diversité culturelle, adoptée lors de la 31^e Conférence générale de l'UNESCO (2001), souligne l'importance de la préservation et de la transmission des valeurs et du patrimoine culturel. Prendre en compte la contribution des femmes et le rôle qu'elles jouent dans l'apprentissage du langage et dans la transmission du patrimoine culturel à leurs enfants sera décisif pour la mise en œuvre du plan d'action de la Déclaration.

Pour le texte intégral de la Déclaration, voir www.unesco.org/culture/pluralism/diversity/html_fr/index_fr.shtml

©S. Robert/UNESCO



dans les programmes de l'UNESCO

L'artisanat pour le développement durable

L'artisanat, expression d'une tradition séculaire, est une source d'emploi à plein temps et donc une source vitale de revenu. Il s'agit en effet d'un point d'entrée excellent pour le développement et pour l'autonomisation des femmes. L'importance de l'artisanat féminin dans la lutte contre la pauvreté a conduit l'UNESCO à lancer une série d'ateliers créatifs pour les femmes artisanes travaillant dans le même secteur d'activité et dans la même région géographique (le textile en Amérique centrale, en Afrique de l'Ouest et en Asie centrale; la poterie et la vannerie en Afrique australe), afin d'encourager le développement de petites entreprises artisanales et de développer leur confiance en elles-mêmes et en leurs talents.

Artisanat : foires commerciales internationales. Guide pratique a été publié en anglais, en français et en espagnol par les Editions UNESCO en 2001. La participation à des foires commerciales internationales est un moyen efficace pour présenter des produits aux marchés d'exportation, en s'adressant à une clientèle nombreuse tout en s'appuyant sur une communication directe, une observation de la concurrence et en ayant la possibilité d'établir de nouveaux contacts avec des partenaires commerciaux. Les artisans de toutes provenances trouveront dans ce guide fondamental des conseils, des informations générales et des recommandations, des orientations méthodologiques ainsi que des contacts.

www.unesco.org/culture/crafts/html_fr/index_fr.shtml



©D. Roger/UNESCO

L'approche culturelle du VIH/SIDA

Le projet commun UNESCO/ONUSIDA *L'approche culturelle de la prévention et du traitement du VIH/SIDA* a été lancé en mai 1998 dans le but de stimuler la réflexion et l'action pour mieux mettre en application une « approche culturelle » du SIDA. Cette approche développe un environnement plus favorable pour les personnes contaminées, en sensibilisant les communautés concernées et en utilisant les références sociales, les tabous et les comportements habituels locaux dans le cadre d'ateliers de sensibilisation en matière de pratiques sexuelles sûres, d'hygiène et de stéréotypes.

L'état de dépendance économique et l'analphabétisme des femmes et des filles aboutissent souvent à une dépendance sexuelle qui conduit à des violences (y compris à l'inceste), à des grossesses et mariages précoces et, relativement souvent, à la prostitution. Ces situations sont aggravées par la pauvreté extrême et liées à des systèmes de valeurs traditionnels profondément enracinés, en particulier dans les sociétés rurales. Par ailleurs, l'attachement excessif des hommes à la notion de masculinité est lié dans de tels contextes à des situations de dépendance sociale et économique extrême. On peut remédier à ces situations grâce à une éducation culturellement appropriée, dispensée dès le plus jeune âge, qui renforce le développement d'une nouvelle culture urbaine, fondée sur des efforts partagés visant à développer la prévention et le traitement du VIH/SIDA et à améliorer la situation sociale et économique des personnes sur la base d'une nouvelle culture adaptée au monde moderne.

Dans cette perspective, la conférence interrégionale « L'approche culturelle de la prévention et du traitement du VIH/SIDA » qui s'est tenue en octobre 2000 à Nairobi (Kenya) a accordé une large place aux stratégies visant à engager un débat sur les valeurs et les croyances sexuelles parmi les communautés et à intégrer les questions liées au genre et aux femmes dans les programmes de lutte contre le VIH/SIDA.

Pour de plus amples informations, voir <http://portal.unesco.org/aids>

Pour de plus amples informations sur les femmes dans le Secteur de la culture, veuillez consulter www.unesco.org/culture/women/html_fr/index_fr.shtml

Des principes à l'action : les femmes dans la communication et l'information

La communication et les médias sont d'une importance décisive pour toutes les sociétés et tous les processus de développement. Aussi l'UNESCO encourage-t-elle et aborde-t-elle toutes les formes de communication et de partage d'informations, des programmes radio communautaires aux médias électroniques. Les activités de l'Organisation visent à soutenir la pleine participation des femmes à la société, en favorisant l'accès à l'information, en renforçant leurs capacités de communication et en s'assurant que leurs voix sont entendues à la fois dans les médias officiels et privés. Les efforts de l'UNESCO quant à la promotion de l'égalité entre les genres dans les communications et dans les médias ont un double objectif :

- ▶ augmenter la participation des femmes à l'expression et à la prise de décisions dans le cadre des médias et des nouvelles technologies et par leur intermédiaire ; et
 - ▶ promouvoir une image équilibrée et non stéréotypée des femmes dans les médias.
- L'égalité entre les genres dans les médias implique que les intérêts, les préoccupations, les expériences et les priorités des femmes comme ceux des hommes fassent partie des sujets traités et que les réalisateurs de ces sujets soient des professionnels choisis en respectant la parité. Cependant, dans les médias officiels du monde entier, peu de femmes occupent des postes de décision permettant d'exercer une influence sur les contenus, les politiques et l'accès aux moyens d'expression.

Une sous-représentation des femmes au niveau des postes de décision dans les médias est à la fois un symptôme et une cause de l'inégalité entre les sexes, ainsi qu'une forme de discrimination à l'égard des femmes. C'est une disparité particulièrement importante, dans la mesure où l'UNESCO envisage la communication comme un élément moteur de la promotion de la participation effective des femmes au développement, dans un contexte de paix et d'égalité.

Les femmes dans les médias

Le programme de l'UNESCO *Les femmes dans les médias* traduit l'engagement de l'Organisation envers la plate-forme d'action des Nations Unies, adoptée lors de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes à Beijing en 1995 et envers la plate-forme d'action de Toronto, adoptée à l'occasion du Symposium international « Femmes et médias », qui s'est tenue en 1995 (www.ecuanex.apc.org/alai/platfra.html). Toutes deux mettent l'accent sur l'importance de l'accès des professionnelles des médias non seulement à l'expression, mais également aux postes de responsabilité dans les institutions médiatiques.

Dr Claudie Haigneré, astronaute française et présidente du comité honoraire du Prix L'Oréal « Pour les femmes et la science », prenant la parole lors de la cérémonie au siège de l'UNESCO, le 6 mars 2002.



dans les programmes de l'UNESCO

©O. Pasquiers/UNESCO



Ces deux plates-formes soulignent que les grandes industries médiatiques ne sont guère attentives à l'inégalité entre les sexes dans leur manière de traiter l'information et ne parviennent pas à éliminer les stéréotypes fondés sur le sexe dans le contenu de l'information, ni l'inégalité professionnelle sur le plan de la représentation et de l'avancement des femmes au cours de leur carrière dans l'industrie des médias. Elles encouragent l'UNESCO non seulement à renforcer son programme d'activités dans ce domaine, mais aussi à inscrire celui-ci au premier plan de son calendrier international. Tout en recherchant des solutions dans le cadre plus général de la promotion de la liberté d'expression et de la libre circulation de l'information, l'engagement de l'UNESCO en la matière fait partie intégrante des efforts constants de l'Organisation pour renforcer son programme en faveur des femmes dans les médias, dont l'objectif fondamental est de leur donner une juste place dans les grandes entreprises médiatiques.

Les femmes font l'info

L'initiative de l'UNESCO dont le support est l'Internet est destinée à appeler l'attention sur le fait que même si les femmes sont de plus en plus représentées dans les médias sur le plan quantitatif, peu d'entre-elles accèdent à des postes de décision. Cette initiative consiste à inviter les médias du monde à nommer des journalistes femmes à des postes de responsabilité éditoriale et a pour objectifs de :

- ▶ augmenter la participation et l'accès des femmes à l'expression et à la prise de décision dans les médias et les nouvelles technologies et par leur intermédiaire, et
- ▶ promouvoir une image équilibrée et non stéréotypée des femmes dans les médias.

Site Web :

www.unesco.org/webworld/news/2001/010212_women.shtml

23

©D. Roger/UNESCO



Pour de plus amples informations sur les femmes dans le Secteur de la communication et de l'information, veuillez consulter www.unesco.org/webworld/com/media/media01.shtml

Quelques chiffres

Inégalités entre femmes et hommes en termes d'éducation et d'instruction

Classement selon l'IDH	Alphabétisation des femmes adultes		Alphabétisation des jeunes femmes adultes		Scolarisation nette des filles dans le primaire		Scolarisation nette des filles dans le secondaire		Taux brut d'inscription dans le supérieur ^a	
	Taux (en % de la pop. âgée de 15 ans et plus) 1999	En % du taux masc. 1999	Taux (en % de la pop. âgée de 15 à 24 ans) 1999	En % du taux masc. 1999	Taux (%) 1995-97 ^b	En % du taux masc. 1995-97 ^b	Taux (%) 1995-97 ^b	En % du taux masc. 1995-97 ^b	Femmes (%) 1994-97 ^b	Hommes (%) 1994-97 ^b
	Développement humain élevé									
1 Norvège	100	100	98	101	71	53
2 Australie	95	100	89	101	83	77
3 Canada	94	98	90	99	95	81
4 Suède	100	100	99	100	57	43
5 Belgique	98	100	87	98	57	55
6 États-Unis	95	100	90	100	92	71
7 Islande	98	100	88	102	45	30
8 Pays-Bas	99	99	91	101	46	48
9 Japon	36	44
10 Finlande	98	100	94	101	80	68
11 Suisse	25	40
12 Luxembourg	70	108	7 ^c	12 ^c
13 France	100	100	95	101	57	45
14 Royaume-Uni	100	100	93	103	56	49
15 Danemark	100	100	53	43
16 Autriche	89	101	49	48
17 Allemagne	89	102	89	100	44	50
18 Irlande	93	102	88	105	43	39
19 Nouvelle-Zélande	98	101	91	102	73	53
20 Italie	98,0	99	99,8	100	100	100	52	42
21 Espagne	96,7	98	99,8	100	100	100	56	47
22 Israël	93,9	96	99,6	100	41	36
23 Grèce	95,8	97	99,8	100	93	100	88	103	46	47
24 Hong Kong, Chine (SAR)	89,7	93	99,8	101	91	103	71	107
25 Chypre	95,1	96	99,8	100	81	101	25 ^d	20 ^d
26 Singapour	88,0	92	99,8	100	31	37
27 Corée, Rép. de	96,2	97	99,8	100	93	101	97	100	52	82
28 Portugal	89,5	95	99,8	100	44	33
29 Slovénie	99,6	100	99,8	100	94	99	90	103	41	31
30 Malte	92,4	101	99,8	103	100	100	79	100	32	27
31 Barbade	34	23
32 Brunéi Darussalam	87,3	93	99,8	101	93	100	8	5
33 République tchèque	89	100	89	103	23	24
34 Argentine	96,7	100	98,8	100
35 Slovaquie	23	22
36 Hongrie	99,2	100	99,8	100	82	99	87	102	26	22
37 Uruguay	98,1	101	99,6	101	93	101
38 Pologne	99,7	100	99,8	100	96	100	28	21
39 Chili	95,4	100	99,0	100	88	97	60	108	29	34
40 Bahreïn	82,2	91	98,3	100	98	103	88	108
41 Costa Rica	95,5	100	98,6	101	89	101	43	113	28	33
42 Bahamas	96,4	102	98,3	102
43 Koweït	79,4	95	92,8	101	67	98	58	100	24	15
44 Estonie	92	98	90	105	46	38
45 Émirats arabes unis	78,0	106	94,5	111	79	98	71	106	21	5
46 Croatie	97,1	98	99,8	100	84	99	80	102	29	27
47 Lituanie	99,5	100	99,8	100	93	99	85	101	38	25
48 Qatar	82,6	103	96,8	105	82	90	70	102	41	14
Développement humain moyen										
49 Trinité-et-Tobago	91,7	96	97,1	99	88	100	7	9
50 Lettonie	99,8	100	99,8	100	91	96	83	100	40	27
51 Mexique	89,1	96	96,2	99	100	100	15	17
52 Panama	91,0	99	96,3	99
53 Bélarus	99,4	100	99,8	100	49	39
54 Belize	92,9	100	98,5	101
55 Russie, Féd. de	99,4	100	99,8	100	49	37
56 Malaisie	82,8	91	97,4	100
57 Bulgarie	97,7	99	99,5	100	91	97	69	73	52	31
58 Roumanie	97,1	98	99,7	100	97	99	75	102	24	21

Classement selon l'IDH		Alphabétisation des femmes adultes		Alphabétisation des jeunes femmes adultes		Scolarisation nette des filles dans le primaire		Scolarisation nette des filles dans le secondaire		Taux brut d'inscription dans le supérieur ^a	
		Taux (en % de la pop. âgée de 15 ans et plus) 1999	En % du taux masc. 1999	Taux (en % de la pop. âgée de 15 à 24 ans) 1999	En % du taux masc. 1999	Taux (%) 1995-97 ^b	En % du taux masc. 1995-97 ^b	Taux (%) 1995-97 ^b	En % du taux masc. 1995-97 ^b	Femmes (%) 1994-97 ^b	Hommes (%) 1994-97 ^b
59	Jamahiriya arabe libyenne	66,9	74	92,6	93
60	Macédoine, ARYM	94	98	55	97	22	17
61	Venezuela	91,8	99	98,5	101	85	102	27	153
62	Colombie	91,5	100	97,5	101	49	115	17	16
63	Maurice	80,8	92	94,3	101	98	100	61	110	6	6
64	Suriname
65	Liban	79,8	87	92,6	95	71	115	27	27
66	Thaïlande	93,5	96	98,3	99
67	Fidji	90,5	96	99,0	100
68	Arabie saoudite	65,9	79	89,8	94	58	94	41	76	15	17
69	Brésil	84,9	100	94,1	104
70	Philippines	94,9	100	98,7	100	33	25
71	Oman	59,6	75	95,3	96	66	98	57	99	7	9
72	Arménie	97,5	98	99,7	100	14	11
73	Pérou	84,9	90	95,1	97
74	Ukraine	99,5	100	99,9	100
75	Kazakhstan	37	29
76	Géorgie	87	99	74	98	44	40
77	Maldives	96,2	100	99,3	100
78	Jamaïque	90,3	110	97,2	108	7	9
79	Azerbaïdjan	18	17
80	Paraguay	91,9	98	96,9	100	91	101	39	107	11	10
81	Sri Lanka	88,6	94	96,4	99	4	6
82	Turquie	75,9	81	93,6	95	96	96	43	73	15	27
83	Turkménistan
84	Équateur	89,1	96	96,4	99	97	101
85	Albanie	76,9	85	96,9	98	100	100	14	10
86	Rép. dominicaine	83,2	100	91,5	102	85	102	33	135	27	19
87	Chine	75,5	83	96,0	97	100	100	4	7
88	Jordanie	83,4	88	99,6	100
89	Tunisie	59,3	74	88,2	91	98	98	54	101	12	15
90	Iran, Rép. islamique d'	68,7	83	91,3	95	88	96	68	92	13	22
91	Cap-Vert	65,1	77	85,4	93	48	102
92	Kirghizistan	93	96	13	11
93	Guyana	97,9	99	99,8	100	87	100	68	106	12	11
94	Afrique du Sud	84,2	98	91,0	100	96	101	67	149	16	18
95	El Salvador	75,6	93	87,1	98	78	101	23	113	18	18
96	Samoa-Occidental	78,8	97	87,2	101	95	99
97	Rép. arabe syrienne	59,3	68	77,8	82	87	93	36	90	13	18
98	Moldova, Rép. de	98,1	99	99,8	100	29	24
99	Ouzbékistan	84,0	90	94,9	97
100	Algérie	55,7	72	83,8	91	91	93	54	94	10	14
101	Viet Nam	91,0	95	97,0	100
102	Indonésie	81,3	89	96,8	99	93	97	8	15
103	Tadjikistan	98,7	99	99,8	100	13	27
104	Bolivie	78,6	86	93,5	96
105	Égypte	42,8	65	61,7	81	88	89	64	90	16	24
106	Nicaragua	69,8	105	76,1	108	78	103	35	118	12	11
107	Honduras	74,1	100	84,5	104	9	11
108	Guatemala	60,5	80	72,4	85	68	89
109	Gabon
110	Guinée équatoriale	73,3	80	94,9	97
111	Namibie	80,4	98	93,0	104	97	108	44	134	10	6
112	Maroc	35,1	57	57,0	75	67	80	9	13
113	Swaziland	77,9	97	90,8	102	91	101	41	119	6	6
114	Botswana	78,9	107	91,9	110	83	105	52	117	5	6
115	Inde	44,5	66	63,8	81	5	8
116	Mongolie	52,1	72	73,0	87	86	105	61	133	24	10
117	Zimbabwe	83,8	91	95,5	97	4	9
118	Myanmar	80,1	90	90,2	99	7	4
119	Ghana	61,5	77	87,3	94
120	Lesotho	93,3	130	98,4	120	71	117	24	185	3	2
121	Cambodge	92	92	16	55	1	2
122	Papouasie-Nouvelle-Guinée	56,0	78	70,4	88	2	4
123	Kenya	74,8	85	93,7	98
124	Comores	52,1	79	61,1	84	(.)	1
125	Cameroun	68,6	84	93,1	99
126	Congo	73,0	84	96,3	98

Classement selon l'IDH	Alphabétisation des femmes adultes		Alphabétisation des jeunes femmes adultes		Scolarisation nette des filles dans le primaire		Scolarisation nette des filles dans le secondaire		Taux brut d'inscription dans le supérieur ^a		
	Taux (en % de la pop. âgée de 15 ans et plus) 1999	En % du taux masc. 1999	Taux (en % de la pop. âgée de 15 à 24 ans) 1999	En % du taux masc. 1999	Taux (%) 1995-97 ^b	En % du taux masc. 1995-97 ^b	Taux (%) 1995-97 ^b	En % du taux masc. 1995-97 ^b	Femmes (%) 1994-97 ^b	Hommes (%) 1994-97 ^b	
	Faible développement humain										
127	Pakistan	30,0	51	48,4	64	
128	Togo	39,6	54	57,6	66	72	77	13	44	1	6
129	Népal	22,8	39	40,7	54
130	Bhoutan
131	Rép. dém. pop. lao	31,7	50	56,1	69	72	91	21	79	2	4
132	Bangladesh	29,3	57	39,4	65
133	Yémen	23,9	36	43,8	53	1	7
134	Haïti	46,8	92	63,6	100	55	98
135	Madagascar	58,8	81	75,6	91	62	104	2	2
136	Nigeria	54,2	76	82,5	93
137	Djibouti	52,8	71	78,1	89	27	75	10	68	(.)	(.)
138	Soudan	44,9	65	70,0	85
139	Mauritanie	31,4	60	40,4	67	58	92	1	6
140	Tanzanie, Rép.-Unie de	65,7	78	87,8	94	49	103	(.)	1
141	Ouganda	55,5	72	71,3	84	1	3
142	Congo, Rép. dém. du	48,7	67	73,5	83
143	Zambie	70,2	83	84,6	94	74	98	1	4
144	Côte d'Ivoire	37,2	69	58,1	84	47	75	3	9
145	Sénégal	26,7	57	40,7	69	55	85
146	Angola	35	109
147	Bénin	23,6	43	36,9	48	48	61	1	5
148	Érythrée	39,4	59	60,7	76	29	90	14	85	(.)	2
149	Gambie	28,5	66	47,6	74	57	79	1	2
150	Guinée	33	65	(.)	2
151	Malawi	45,3	61	59,9	74	(.)	1
152	Rwanda	59,1	81	80,5	95
153	Mali	32,7	69	58,1	82	25	66	1	2
154	Rép. centrafricaine	33,3	57	56,9	76
155	Tchad	32,3	65	57,7	80	38	58	3	30	(.)	1
156	Guinée-Bissau	18,3	31	32,5	40
157	Mozambique	27,9	47	44,8	60	34	76	5	67	(.)	1
158	Éthiopie	31,8	74	51,8	97	27	62	(.)	1
159	Burkina Faso	13,3	40	22,2	50	27	67	(.)	1
160	Burundi	39,0	70	59,9	93	28	88
161	Niger	7,9	34	13,2	42	19	63	4	61
162	Sierra Leone
Pays en développement											
Pays les moins avancés											
Pays arabes											
Asie de l'Est et Pacifique											
Amérique latine et Caraïbes											
Asie du Sud											
Afrique subsaharienne											
Europe de l'Est et CEI											
OCDE											
Pays de l'OCDE à revenu élevé											
Développement humain élevé											
Développement humain moyen											
Faible développement humain											
Revenu élevé											
Revenu intermédiaire											
Revenu faible											
Monde											

a. Les inscriptions dans le supérieur sont généralement calculées sous forme d'un ratio brut.

b. Dernière année disponible durant la période indiquée pour cette rubrique.

c. Ce taux est sous-estimé car de nombreux élèves du secondaire et étudiants du supérieur poursuivent leurs études dans des pays voisins.

d. Ne tient pas compte des établissements d'enseignement en turc.

Sources : Colonne 1 : UNESCO, 2000a. Colonne 2 : calculs réalisés d'après les données de l'UNESCO (2000a) sur le taux d'alphabétisation des adultes. Colonne 3 : UNESCO, 2000c. Colonne 4 : calculs réalisés d'après les données de l'UNESCO (2000c) sur le taux d'alphabétisation des jeunes. Colonnes 5 et 7 : UNESCO, 2001c. Colonne 6 : calculs réalisés d'après les données de l'UNESCO (2001c) sur le taux net d'inscription dans le primaire. Colonne 8 : calculs réalisés d'après les données de l'UNESCO (2001c) sur le taux net d'inscription dans le secondaire. Colonnes 9 et 10 : UNESCO, 1999.

Repères

1960 ▶ Adoption par l'UNESCO de la Convention contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement

1975 ▶ Année internationale de la femme
▶ Première Conférence mondiale sur les femmes, Mexico (Mexique)

1976–85 ▶ Décennie des Nations Unies pour les femmes

1979 ▶ Adoption de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) par l'Assemblée générale des Nations Unies

1980 ▶ Deuxième Conférence mondiale sur les femmes, Copenhague (Danemark)

1985 ▶ Stratégies prospectives d'action de Nairobi pour la promotion de la femme, adoptées à la troisième Conférence mondiale sur les femmes, Nairobi (Kenya)

1989 ▶ Adoption de la Convention relative aux droits de l'enfant

1990 ▶ Déclaration de Jomtien et Cadre d'action sur l'éducation pour tous, Jomtien (Thaïlande)

1992 ▶ Action 21 du Sommet de la Terre à Rio, dont le chapitre 24 «Action mondiale en faveur de la participation des femmes à un développement durable et équitable»

1993 ▶ Conférence mondiale sur les droits de l'homme, Vienne (Autriche)
▶ Déclaration des Nations Unies sur la violence à l'égard des femmes
▶ Déclaration de Ouagadougou sur l'éducation des filles en Afrique

1994 ▶ Conférence internationale sur la population et le développement, Le Caire (Egypte)

1995 ▶ Quatrième Conférence mondiale sur les femmes, Beijing (Chine)
▶ La Conférence générale de l'UNESCO désigne les femmes comme groupe prioritaire
▶ Sommet mondial pour le développement social, Copenhague (Danemark)

1996 ▶ Deuxième Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II), Istanbul (Turquie)

1999 ▶ Adoption du Protocole facultatif de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes
▶ Conférence mondiale sur la science, Budapest (Hongrie)

2000 ▶ Beijing +5 / Femmes 2000. Egalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI^e siècle – Session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies, 5-9 juin 2000
▶ Forum mondial de l'éducation sur l'éducation pour tous, Dakar (Sénégal) – entre autres actions, lancement de l'initiative des Nations Unies en faveur de l'éducation des filles

2001 ▶ Session extraordinaire des Nations Unies sur le VIH/SIDA, New York (Etats-Unis)
▶ Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée, Durban (Afrique du Sud)

2002 ▶ Sommet mondial sur le développement durable, Johannesburg (Afrique du Sud)

2003 ▶ Sommet mondial sur la société de l'information, Genève (Suisse)

Le saviez-vous ?

- ▶ Il n'existe aucun pays où les femmes gagnent plus que les hommes.¹
- ▶ Les femmes, en particulier les plus jeunes, souffrent plus du chômage que les hommes et pour une période plus longue.²
- ▶ Les deux tiers des 876 millions d'analphabètes sont des femmes.¹
- ▶ 113 millions d'enfants en âge d'être scolarisés dans le primaire n'ont pas le droit à l'éducation. Presque deux tiers d'entre eux sont des filles.³
- ▶ Le nombre des filles qui mènent à terme leurs études dans le primaire est inférieur à celui des garçons. A dix-huit ans, les filles ont en moyenne 4,4 années de moins d'éducation que les garçons.³
- ▶ En matière de risque de mortalité maternelle sur toute la vie, il existe des différences constantes entre les pays développés et les pays en voie de développement. Le risque de décès sur toute la vie lié à une grossesse est de 1 sur 16 pour une femme en Afrique ; de 1 sur 65 en Asie ; et de 1 sur 1400 en Europe.²
- ▶ Dans certains pays d'Afrique, plus de la moitié des femmes et des filles ont subi des mutilations sexuelles et leur prévalence ne va pas en diminuant.²
- ▶ 14,2% des membres élus dans les parlements dans le monde (toutes chambres confondues) sont des femmes. Le pourcentage va de 16,8% dans les parlements européens (pays membres de l'OSCE) à 4,6% dans les parlements des Etats arabes.⁴
- ▶ A l'heure actuelle, 41 % des journalistes en activité sont des femmes. Seuls 12% d'entre elles se trouvent aux postes de commande dans les entreprises médiatiques.⁵
- ▶ Les femmes rurales sont notamment responsables de la moitié de la production alimentaire mondiale et produisent de 60% à 80% des aliments dans la plupart des pays en voie de développement.⁶
- ▶ Les femmes et les enfants représentent 80% des réfugiés et des personnes déplacées du monde.¹

Sources :

1. Programme de développement des Nations Unies, *Choices*, mars 2002, p. 28
2. Division des Statistiques des Nations Unies, *The World's Women 2000 : Trends and Statistics*, www.un.org/Depts/unsd/gender
3. Site Web de l'UNICEF, www.unicef.org/pdeduc/education/gems/figures.html
4. Site Web de l'Union interparlementaire, www.ipu.org/wmn-e/world.htm
5. Site Web de la Fondation internationale des femmes dans les médias, www.iwmf.org/resources/tr.htm
6. Site Web de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, www.fao.org/Gender/en/agri-e.htm

Les désignations employées et la présentation du matériel adoptées dans la présente publication ne sauraient être interprétées comme exprimant une prise de position de l'UNESCO concernant le statut légal d'aucun pays, territoire, ville ou zone et de leurs autorités, ou concernant la délimitation de leurs frontières ou de leurs limites.

Publié par
Section pour les Femmes et l'Egalité des Genres
du Bureau de la Planification Stratégique
Organisation des Nations Unies
pour l'éducation, la science et la culture
7, place de Fontenoy, 75352 PARIS 07 SP
Tél. : 33 (0)1 45 68 12 02 • Fax : 33 (0)1 45 68 55 58
Adresse électronique : n.medjahed@unesco.org
Site Web : www.unesco.org/women

Responsable de projet : BSP
Conception graphique : Sylvaine Baeyens
Photo de couverture : Rock art, ©Jean Clottes
Imprimé dans les ateliers de l'UNESCO
©UNESCO 2002 • *Imprimé en France*
(BSP-2002/WS/2)

Publications de l'UNESCO sur les femmes et l'égalité entre les genres

De nombreux documents sur les femmes et l'égalité entre les genres sont disponibles dans les archives de l'UNESCO (UNESBIB) : unesdoc.unesco.org/ulis
On trouvera ci-dessous la liste des documents téléchargeables, disponibles sous forme de fichiers Acrobat (.pdf) sur le site : www.unesco.org/women

■ **Egalité et équité entre les genres. Tour d'horizon des réalisations de l'UNESCO depuis la Quatrième Conférence Mondiale sur les Femmes (Beijing, 1995)**

2000. Un tour d'horizon des principales mesures politiques adoptées depuis 1995 par la Conférence générale de l'UNESCO et des sujets relatifs à la promotion de la femme et de l'égalité entre les genres, ainsi qu'un résumé des réalisations de l'UNESCO de 1995 à 2000.

■ **Pour l'égalité des sexes dans le langage**

1999. Ce guide propose des indications pour éliminer le langage et les stéréotypes sexistes à l'écrit, par l'intermédiaire de règles linguistiques et de solutions de rechange aux formules discriminatoires (en anglais et en français).

■ **Passeport pour l'égalité**

2000. Ce document au format de poche contient le texte de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW), des informations sur le Protocole facultatif et les Etats Parties à la Convention (disponible en anglais, français, espagnol, chinois, arabe, russe, portugais, hindi, ourdou, swahili et dans les 9 langues de la Guinée).

Publications disponibles sur les sites des secteurs du programme de l'UNESCO :

■ **African Stories**

2000. Comptes rendus des ateliers UNESCO-DANIDA pour la préparation de matériels de lecture et de programmes radiophoniques dans le cadre de la post-alphabétisation des filles et des femmes en Afrique. Téléchargeable à www.unesco.org/education/literacy_2000/pdf/afrstoris.pdf

■ **Changing Times, Changing Attitudes: Alternative Portrayals of Men and Women**

2000. Quatorze parmi les meilleurs programmes radiophoniques réalisés dans le cadre du projet UNESCO-DANIDA, lesquels ont été distribués à des formateurs et à des praticiens travaillant dans la production de programmes radiophoniques et dans l'éducation non formelle à travers toute l'Afrique. Téléchargeable à unesdoc.unesco.org/images/0011/001197/119793ed.pdf

■ **Gender and Post-literacy: A Non-formal Education Approach to HIV/AIDS Prevention**

2001. Comptes rendus d'un atelier de sensibilisation à Mbabane (Swaziland) à l'intention des professionnels de l'éducation, de la santé et de la communication du Malawi, du Swaziland et du Zimbabwe, en vue de la préparation de matériels de post-alphabétisation pour l'éducation à des pratiques sexuelles sûres. Téléchargeable à unesdoc.unesco.org/images/0012/001242/124261e.pdf

■ **The Challenge of achieving gender parity in basic education: a statistical review, 1990-1998**

2002. Evaluation des disparités existantes dans le domaine de l'éducation primaire et secondaire et études des différents aspects de ces disparités par région. Compte rendu des progrès réalisés depuis la conférence de Jomtien. Téléchargeable à unesdoc.unesco.org/images/0012/001259/125927e.pdf

■ **Gender Sensitivity: A Training Manual**

1997. Un outil de formation destiné à permettre aux personnes de prendre conscience de leur manière de percevoir les relations et les rôles des hommes et des femmes et de la façon dont les idées préconçues concernant les sexes déterminent leurs comportements de tous les jours. Téléchargeable à unesdoc.unesco.org/images/0010/001091/109112eo.pdf

■ **Vivre l'alphabétisation**

2001. Histoires concernant des populations analphabètes, notamment des femmes. Téléchargeable à unesdoc.unesco.org/images/0012/001235/123588f.pdf

■ **Femmes, science et technologie : vers un nouveau développement ?**

1999. Extraits des débats sur la parité entre hommes et femmes lors de la Conférence mondiale sur la science pour le XXI^e siècle, organisée à Budapest (Hongrie) en 1999. Téléchargeable à unesdoc.unesco.org/images/0011/001181/118131fo.pdf



Section pour les Femmes
et l'Égalité des Genres

Bureau de la Planification Stratégique
UNESCO

7, place de Fontenoy
75352 Paris 07 SP

tel : +33 (0)1 45 68 12 02

fax : +33 (0)1 45 68 55 58

Adresse électronique : n.medjahed@unesco.org

www.unesco.org/women